

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif  
PARTIE A**

**IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE**

CCI	2014FR16M2OP010
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Rhône- Alpes 2014-2020
Version	2019.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	30 juil. 2020

<b>IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE</b> .....	<b>1</b>
<b>2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	<b>5</b>
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	5
<b>3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	<b>7</b>
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	7
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	11
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a .....	11
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b .....	14
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 2a .....	17
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 2b .....	19
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 2c .....	21
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3a .....	23
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3d .....	27
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 4a .....	30
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 4c .....	32
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 4e .....	36
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 6d .....	38
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 6e .....	40
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 3 / 8iii.....	42
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	43
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 3 / 8iii .....	44
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 3 .....	46
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 3 / 8v .....	47
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	48
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 3 / 8v.....	49
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 3 .....	51
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 4 / 10iii.....	52
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	53
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 4 / 10iii .....	54
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 4 .....	56
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 .....	57
Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 5 / OS19.....	58
Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 5 / OS20.....	59

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 6.....	60
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 6 .....	61
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 6 / OS21 .....	62
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 6 / OS22 .....	63
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises .....	64
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	65
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	67
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme .....	67
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013] .....	68
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	73
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE).....	75
<b>4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS.....</b>	<b>76</b>
<b>6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>80</b>
<b>7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....</b>	<b>83</b>
<b>8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS .....</b>	<b>84</b>
Dispositif de financement des jeunes entreprises innovantes : START UP & GO AUVERGNE RHONE ALPES.....	84
<i>prêt d'honneur création (PHI création)</i> .....	87
<i>prêt à taux zéro développement</i> .....	88
Fonds de Prêt FEDER Innovation (FPFI) Rhône-Alpes .....	91
<i>Pret FEDER Innovation</i> .....	94
<b>9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE .....</b>	<b>98</b>
<b>10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>100</b>
10.1. Grands projets .....	100
10.2. Plans d'action communs .....	103
<b>11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>106</b>
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	106
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013] .....	106
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	106
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] .....	107
11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme.....	107
<b>12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 .....</b>	<b>108</b>
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations.....	108
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication .....	110
<b>13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....</b>	<b>111</b>

<b>14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>112</b>
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel .....	112
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds .....	112
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales .....	112
14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes 112	
14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant .....	113
14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées .....	113
<b>15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>114</b>
<b>16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement) .....</b>	<b>115</b>
<b>17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>116</b>
<b>Documents .....</b>	<b>117</b>
<b>Résultats de la dernière validation .....</b>	<b>118</b>

**2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.**

**La programmation cumulée** atteint près de 308 M€ (fonds FEDER et FSE confondus), soit 60,5 % de l'enveloppe, pour un coût total éligible d'opérations de 727 M€ :

Ø FEDER : 542 opérations programmées - coût total éligible de 541 M€. Le montant total de crédits européens pour ces opérations s'élève à 215 M€. Le taux de programmation FEDER est de 59 %.

Ø FSE : 81 opérations programmées - coût total éligible de 186 M€. Le montant total de crédits européens pour ces opérations s'élève à 93 M€. Le taux de programmation FSE est de 64 %.

**Le niveau de certification** atteint près de 117 M€ (fonds FEDER et FSE confondus), soit 23 % de l'enveloppe, pour un coût total éligible d'opérations mis en appel de fonds de 294 M€ :

Ø FEDER : coût total certifié de 210M€. Le montant total de crédits européens pour ces opérations s'élève à 74 M€. Le taux de certification FEDER est de 20 % de la maquette et de 35 % si on le compare au montant total programmé.

Ø FSE : coût total certifié de 86 M€. Le montant total de crédits européens pour ces opérations s'élève à 42 M€. Le taux de certification FSE est de 29 % et de la maquette de 45 % si on le compare au montant total programmé

**En 2019, le Comité de programmation interfonds s'est réuni physiquement en juin et a été consulté par procédure écrite à 4 reprises. Il a sélectionné 109 projets FEDER pour un coût total de 150,1 M € et un montant FEDER de 57,3 M €, et 24 projets FSE pour un coût total de 17.15M€ et un montant FSE de 9.96M€.**

**Le Comité de suivi commun** à l'ensemble des programmes FEDER/FSE/IEJ/FEADER de la Région Auvergne Rhône-Alpes s'est réuni quant à lui deux fois le 10 mars à Lyon et le 3 octobre 2019 à Vichy. Chaque session du comité de suivi a permis de réunir les partenaires régionaux (consulaires, Départements, services de l'Etat, agglomérations) et la Commission européenne, afin de s'assurer de l'efficacité et de la qualité de la mise en œuvre des programmes européens sur le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes. L'état d'avancement des programmes régionaux, de développement rural Auvergne et Rhône-Alpes, ainsi que du Programme opérationnel national FSE, ont été traités. La session de mars 2019 a été en partie dédiée à la révision des programmes régionaux. Cette révision des programmes avait pour objectifs d'harmoniser les deux programmes et de permettre la meilleure consommation des crédits européens en 2023. La session d'octobre a été l'occasion d'échanger avec la Commission européenne lors d'une demi-journée dédiée sur les perspectives de la future programmation 2021-2027.

Cette même instance a été consultée par écrit en mars et en juin, au regard du bilan de mise en œuvre et de l'atteinte du Cadre de performance.

L'année 2019 aura également été marquée par l'aboutissement des travaux de convergence des pratiques et des procédures applicables à l'ensemble des programmes dont la Région est autorité de gestion par l'approbation d'un Descriptif des Systèmes de Gestion et de Contrôle (DSGC) commun aux PO régionaux Auvergne, Rhône-Alpes et Rhône-Saône par le collège de la CICC du 13 juin 2019. Ce travail a permis à la CICC d'effectuer un échantillonnage d'audits d'opération aux trois programmes opérationnels

En parallèle, la Direction des fonds européens a travaillé à la prise en compte des modifications réglementaires apportées par le règlement omnibus. Ainsi, les règles de gestion ont été modifiées pour tenir compte des nouveautés et simplification pour une mise en œuvre début 2019. Un travail restera à mener lorsque l'Etat membre publiera le décret d'éligibilité des dépenses mis à jour.

Le rythme des audits a été encore soutenu en 2019 avec la réalisation d'un audit système sur le PO Auvergne au printemps et la réalisation de 30 audits d'opération sur l'ensemble des PO. Si l'audit système a conclu un fonctionnement correct du système de gestion et de contrôle, l'avis d'audit de la CICC est négatif en raison d'un taux d'erreur de 18,21 %. Ce taux d'erreur est lié pour 98,97 % des montants irréguliers à des irrégularités détectées sur des opérations d'ingénierie financière. L'AG conteste l'inclusion de ces irrégularités financières dans le calcul du taux d'erreur par l'autorité d'audit, en s'appuyant sur la notion d'irrégularité occasionnelle (guidance EGESIF du 17 décembre 2018) et sur l'état des décaissements réalisés au 31/12/19 qui permet de justifier le déblocage des avances (guidance sur l'audit des instruments financiers du 19/08/19). Sans l'inclusion de ces irrégularités, le taux d'erreur constaté serait en deçà du seuil de significativité.

Pour maintenir le niveau de compétence et d'expertise en matière de gestion des fonds européens, les agents de la DFE ont pu bénéficier de formations de spécialisation, avec d'une part une formation relative à la certification et d'autre part, une formation généraliste la politique européenne et le post 2020.

En matière de communication, le plan de communication 2019 a été axé sur la mise en lumière des projets soutenus par les différents programmes, l'objectif étant de rendre visible l'action européenne sur le territoire régional. Un recueil des projets recensant des fiches pour plus de 70 projets soutenus par les PO régionaux, les POI agissant sur le territoire régional, le PCTE Alcotra et les programmes sectoriels a été réalisé. Ce travail a permis le développement d'une banque de plusieurs fiches projets qui a permis de répondre aux nombreuses sollicitations des journalistes dans le cadre de la campagne électorales des législatives européennes, mais aussi de développer une exposition temporaire lors du Comité de suivi du 3 octobre 2019 et d'alimenter une cartographie des projets sur le portail internet l'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes.

### 3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

#### 3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	L'innovation au service des enjeux sociétaux	<p>Le taux global de programmation dans le domaine de l'innovation et de la recherche et développement (OT1) atteint 57,97 %.</p> <p>20 dossiers ont été programmés en 2019 : forte progression au regard de l'année précédente avec un montant de subvention conventionné de 18 444 740,81 €, notamment grâce à l'externalisation du traitement des demandes de paiement. Les opérations programmées concernent essentiellement des projets de R&amp;D collaborative, des projets d'équipements structurants ainsi que des plateformes technologiques portées notamment par le CEA et le CNRS.</p> <p>Pour le domaine de la compétitivité des PME (OT3), le taux global de programmation atteint 60,07%, soit 34 254 319,03 € de subvention FEDER, dont 2 204 247,93 € pour 2019. 10 nouvelles opérations ont été programmées, en particulier des actions collectives à destination des PME et des opérations lauréates de l'appel à projets Tiers lieux pour l'innovation.</p> <p>Le montant total programmé de l'OT2 est de 88 611 011€, soit 27 004 916€ de subvention FEDER. Le taux global de programmation progresse ainsi de 38.18% en 2018 à 56,24% en 2019. 5 nouvelles opérations ont été programmées et deux ont fait l'objet d'une reprogrammation. Cela représente, pour l'année 2019, un montant total programmé de 33 745 929€ dont 8 672 712€ de subvention FEDER. Parmi les opérations programmées, l'Accord cadre Numérique, porté par le Conseil Régional AURA et l'opération THD42, portée par le SIEL42, sont à signaler. Par ailleurs, afin de répondre aux objectifs du dégagement d'office, le traitement partagé en interne et en externe des demandes de paiement a permis d'atteindre 18 424 978€ de dépenses certifiées dont 13 921 724€ pour l'année 2019.</p>
2	La transition énergétique, les transports et l'environnement comme levier du développement durable	<p>Le taux global de programmation pour l'OS10 est de 66.12%, l'OS 11 de 68,30%, l'OS 12 de 83,48%, l'OS 13 de 45,29%, l'OS14 de 54,21% et l'OS15 de 49,63% en 2019 : globalement une belle progression.</p> <p>OS 10 : 3 nouvelles opérations ont été programmées et une opération a fait l'objet d'une reprogrammation. L'unité de production de chaleur « Biomax », portée par la Métropole de Grenoble, est à signaler. Afin de répondre aux objectifs du dégagement d'office, le traitement partagé en interne et en externe des demandes de paiement a permis d'atteindre 22.697.672€ de dépenses certifiées.</p> <p>OS11 : 13 dossiers ont été instruits et programmés dont 9 relevant d'un ITI.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>OS 12 : montant total programmé de 43.470.625€. 7 nouvelles opérations ont été programmées. On peut noter la réhabilitation énergétique de l'internat et la demi-pension du lycée Vaugelas, portée par le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes. Le traitement partagé en interne et en externe des demandes de paiement a permis d'atteindre 13.154.548€ de dépenses certifiées.</p> <p>OS13 : 5 opérations dont 3 relatives à l'écomobilité ont été programmées dont le projet « Ecomobilité Est lyonnais », animé par la CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne et réunissant de nombreux acteurs locaux, pour une démarche en faveur de l'écomobilité sur le territoire de l'Est lyonnais.</p> <p>OS14 : 18 opérations programmées.</p> <p>OS15 : seule l'animation du réseau friches a été programmée. La programmation d'autres thématiques plus prioritaires a été privilégiée.</p>
3	Soutenir l'emploi durable et la mobilité de la main d'oeuvre	<p>Depuis 2014, au titre de l'axe 3, 34 100 participants ont été accompagnés, 72 opérations ont été programmées pour un coût total de 44 824 172 € dont 22 700 380 € de FSE, soit 70% de la contribution UE maquettée. Le montant en coût total des dépenses certifiées s'élève à 16 035 423 €.</p> <p>Au titre de l'OS 16 « création d'emploi pour les créateurs d'entreprises », 49 opérations ont été programmées pour un coût total cumulé de 40 594 874€ dont 20 089 891,01€ de FSE. Le montant coût total des dépenses certifiées est de 14 739 127€.</p> <p>Au titre de la programmation de l'OS 17 « sécurisation des parcours professionnels », 24 opérations ont été programmées pour un coût total cumulé de 4 433 852.90 € dont 2 761 437.80 € de FSE. Au 31 décembre 2019, 1902 salariés ont été accompagnés.</p> <p>Au titre de l'année 2019, pour l'OS 16, 26 opérations ont été programmées pour un coût total de 22 933 231€ et une contribution FSE de 11 808 257€. 10 opérations ont été certifiées pour un coût total éligible de 5 804 457,39 € et un montant FSE de 2 821 697,53€. L'année 2019 a été marquée par le lancement de l'appel à projet « Ambition/Solution Région Création » s'articulant autour de deux volets : « Ambition Région », qui regroupe l'ensemble des dispositifs d'accompagnement et de conseil (collectifs ou individuels) et « Solution</p>



ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>Région », qui regroupe l'ensemble des outils de financement à destination des créateurs/repreneurs d'entreprises, des entreprises ou des territoires.</p> <p>Pour l'OS 17, 6 dossiers ont été programmés, pour un coût total de 1 186 948,50 € et un montant FSE de 906 863,64 € ; 308 salariés ont été accompagnés.</p>
4	Augmenter la qualification des demandeurs d'emploi par la formation tout au long de la vie	<p>Au titre de l'axe 4, 6 opérations ont été programmées pour un montant de 137 391 735 € (dont 68 695 867 € de FSE) ce qui représente un taux de programmation de 63.65 %. Le montant certifié cumulé atteint 67 678 764 €.</p> <p>Il s'agit de financement de parcours de formation accessibles aux demandeurs d'emploi, principalement ceux rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle. Ces formations majoritairement à bas et moyen niveau de qualification (niveau V et IV) ont pour objet de permettre aux participants sans qualification professionnelle ou dont la qualification est obsolète d'atteindre gratuitement un premier niveau d'employabilité aux fins d'une insertion rapide et durable dans l'emploi. À cette fin, l'offre de formation a été élaborée au plus près des besoins de recrutement des entreprises.</p> <p>Le montant total de dépenses nouvelles certifié en 2019 a atteint 14 172 345 €.</p> <p>Les opérations se sont globalement bien déroulées, les échanges constants avec les organismes de formation titulaires ainsi que les contrôles au fil de l'eau mis en place par la Région ayant permis de s'assurer de la bonne mise en œuvre des exigences européennes. En termes d'indicateurs communs de réalisation et de résultat pour l'année 2019, aucune donnée n'est disponible puisque les formations, pour lesquelles des dépenses ont été certifiées en 2019, se sont toutes terminées au plus tard le 31 décembre 2018.</p>
5	Assistance technique FEDER	<p>L'ensemble des opérations programmées ont fait l'objet d'une certification. Pour les dépenses à venir, l'autorité de gestion a pris connaissance du règlement délégué (UE) 2019/1867 et prévoit l'activation du taux forfaitaire de 4% des dépenses déclarées à la Commission européenne pour justifier le montant d'assistance technique à partir du 8 novembre 2019, ce qui devrait permettre la justification de l'ensemble des dépenses au titre de l'AT FEDER.</p> <p>Sur le plan de la communication, l'année 2019 a vu la poursuite des travaux engagés en 2018, notamment sur la valorisation des projets européens :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement du portail « L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes », outil central de communication.</li> <li>• Lancement de la 2ème édition du Concours « L'Europe agit dans ma région » : 18 établissements</li> </ul>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>inscrits, plusieurs séances d'information réalisées dans les établissements scolaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation d'une exposition de plus de 10 projets financés par les fonds européens, la campagne « EU delivers in my region » sur le projet ViaRhôna lancée par la Commission en partenariat avec la Région du 9 juin au 9 juillet 2019.</li> <li>• Réalisation d'un Guide du porteur de projet FEDER/FSE-IEJ unique et interactif sous la forme de pages web et de 5 fiches pratiques thématiques, du « Recueil des projets européens en Auvergne-Rhône-Alpes » (1000 exemplaires et version numérique), réalisation en cours du recueil des projets dits « emblématiques » pour la période 2014-2020 (publication en juin 2020).</li> </ul>
6	Assistance technique FSE	<p>L'ensemble des opérations programmées ont fait l'objet d'une certification. Pour les dépenses à venir, l'autorité de gestion a pris connaissance du règlement délégué (UE) 2019/1867 et prévoit l'activation du taux forfaitaire de 4% des dépenses déclarées à la Commission européenne pour justifier le montant d'assistance technique à partir du 8 novembre 2019, ce qui devrait permettre la justification de l'ensemble des dépenses au titre de l'AT FSE.</p> <p>Sur le plan de la communication, l'année 2019 a vu la poursuite des travaux engagés en 2018, notamment sur la valorisation des projets européens :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement du portail « L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes », outil central de communication.</li> <li>• Lancement de la 2ème édition du Concours « L'Europe agit dans ma région » : 18 établissements inscrits, plusieurs séances d'information réalisées dans les établissements scolaires.</li> <li>• Organisation d'une exposition de plus de 10 projets financés par les fonds européens, la campagne « EU delivers in my region » sur le projet ViaRhôna lancée par la Commission en partenariat avec la Région du 9 juin au 9 juillet 2019.</li> <li>• Réalisation d'un Guide du porteur de projet FEDER/FSE-IEJ unique et interactif sous la forme de pages web et de 5 fiches pratiques thématiques, du « Recueil des projets européens en Auvergne-Rhône-Alpes » (1000 exemplaires et version numérique), réalisation en cours du recueil des projets dits « emblématiques » pour la période 2014-2020 (publication en juin 2020).</li> </ul>

### 3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	I - L'innovation au service des enjeux sociétaux
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a**

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	75,00			0,00	0,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	75,00			763,42	0,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	63,00			0,00	0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	63,00			29,00	0,00		
F	S1	Nombre d'entreprises de haute technologie effectivement créées à l'issue d'une collaboration	Entreprises	75,00			0,00	0,00		
S	S1	Nombre d'entreprises de haute technologie effectivement créées à l'issue d'une collaboration	Entreprises	75,00			0,00	0,00		

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00		0,00			0,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	11,00		9,00			0,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00		0,00			0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	4,00		1,00			0,00		
F	S1	Nombre d'entreprises de haute technologie effectivement créées à l'issue d'une collaboration	0,00		0,00			0,00		
S	S1	Nombre d'entreprises de haute technologie effectivement créées à l'issue d'une collaboration	0,00		0,00			0,00		

(1) ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00		0,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00		0,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00		0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00		0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	S1	Nombre d'entreprises de haute technologie effectivement créées à l'issue d'une collaboration	0,00			0,00		
S	S1	Nombre d'entreprises de haute technologie effectivement créées à l'issue d'une collaboration	0,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - L'innovation au service des enjeux societaux
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	OS1 - ACCROITRE L'OFFRE DE RECHERCHE, DEVELOPPEMENT ET D'INNOVATION MOBILISABLE PAR LES ENTREPRISES DANS LES DOMAINES DE SPECIALISATION INTELLIGENTE

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
R1	Part des Dépenses Intérieures de Recherche et Développement Administrations (DIRDA) dans le PIB régional	Taux	Plus développées	1,03	2010	1,20			

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
R1	Part des Dépenses Intérieures de Recherche et Développement Administrations (DIRDA) dans le PIB régional	0,89		0,00		0,00		0,94	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
R1	Part des Dépenses Intérieures de Recherche et Développement Administrations (DIRDA) dans le PIB régional	0,91	

Axe prioritaire	1 - L'innovation au service des enjeux sociétaux
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	250,00			79,00			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	250,00			320,00			
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Plus développées	99 750 000,00			42 911 080,82			
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Plus développées	99 750 000,00			26 655 905,85			Valeur cible 2023 : 119 700 000 €. Erreur technique SFC
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Plus développées	250,00			200,00			
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Plus développées	250,00			388,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	38,00			0,00			0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	312,00			294,00			189,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	35 410 477,00			0,00			0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	18 260 520,00			60 623 201,87			54 138 250,10		
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	132,00			0,00			0,00		
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	378,00			360,00			234,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00			0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	106,00			0,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00			0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00			0,00		
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00			0,00		
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	106,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - L'innovation au service des enjeux sociétaux
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	OS2 - ACCROITRE LE DEVELOPPEMENT PAR LES ENTREPRISES DE PRODUITS, SERVICES ET PROCEDES INNOVANTS DANS LES DOMAINES DE SPECIALISATION INTELLIGENTE

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
R2	Part des Dépenses Intérieures de Recherche et Développement Entreprises (DIRDE) dans le PIB régional	Taux	Plus développées	2,05	2010	2,40			

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
R2	Part des Dépenses Intérieures de Recherche et Développement Entreprises (DIRDE) dans le PIB régional	1,95		0,00		0,00		1,82	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
R2	Part des Dépenses Intérieures de Recherche et Développement Entreprises (DIRDE) dans le PIB régional	1,85	



Axe prioritaire	1 - L'innovation au service des enjeux sociétaux
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 2a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	S2	Nombre de prises fibre optique THD créées pour les entreprises et les sites publics par l'initiative publique	prises fibre optique	Plus développées	16 896,00			6 389,00			
S	S2	Nombre de prises fibre optique THD créées pour les entreprises et les sites publics par l'initiative publique	prises fibre optique	Plus développées	16 896,00			43 079,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	S2	Nombre de prises fibre optique THD créées pour les entreprises et les sites publics par l'initiative publique	0,00			0,00			0,00		
S	S2	Nombre de prises fibre optique THD créées pour les entreprises et les sites publics par l'initiative publique	26 046,00			26 046,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	S2	Nombre de prises fibre optique THD créées pour les entreprises et les sites publics par l'initiative publique	0,00			0,00		
S	S2	Nombre de prises fibre optique THD créées pour les entreprises et les sites publics par l'initiative publique	0,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - L'innovation au service des enjeux societaux
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	OS3 - DEVELOPPER LA COUVERTURE TRES HAUT DEBIT EN FIBRE OPTIQUE DES ENTREPRISES ET DES SITES PUBLICS POUR SOUTENIR LA CROISSANCE SUR LE TERRITOIRE

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
R3	Taux de couverture en fibre optique THD des entreprises rhonalpines et des sites publics dont la couverture relève de l'initiative publique	entreprises	Plus développées	0,00	2013	80,00			

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
R3	Taux de couverture en fibre optique THD des entreprises rhonalpines et des sites publics dont la couverture relève de l'initiative publique	14,00		0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
R3	Taux de couverture en fibre optique THD des entreprises rhonalpines et des sites publics dont la couverture relève de l'initiative publique	0,00	

Axe prioritaire	1 - L'innovation au service des enjeux sociétaux
Priorité d'investissement	2b - Développer des produits et des services TIC, le commerce en ligne, et améliorer la demande de TIC

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 2b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	3 154,00			1 206,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	3 154,00			2 177,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	1 206,00			0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	1 177,00			1 177,00			1 080,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	1 080,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - L'innovation au service des enjeux societaux
Priorité d'investissement	2b - Développer des produits et des services TIC, le commerce en ligne, et améliorer la demande de TIC
Objectif spécifique	OS4 - AUGMENTER LE NIVEAU D'APPROPRIATION DU NUMERIQUE PAR LES ENTREPRISES

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
R4	Niveau d'appropriation du numérique par les entreprises	PLAN D'ACTION : Valeur de référence 2014 disponible en juill	Plus développées	21.5	2014	53			

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
R4	Niveau d'appropriation du numérique par les entreprises		28,26		0		0		22

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
R4	Niveau d'appropriation du numérique par les entreprises		21.5

Axe prioritaire	1 - L'innovation au service des enjeux sociétaux
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 2c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	S3	nombre de services nouveaux numériques mis à disposition du public dans les domaines de la santé et de l'éducation	services	Plus développées	37,00			1,00			
S	S3	nombre de services nouveaux numériques mis à disposition du public dans les domaines de la santé et de l'éducation	services	Plus développées	37,00			19,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	S3	nombre de services nouveaux numériques mis à disposition du public dans les domaines de la santé et de l'éducation	1,00			0,00			0,00		
S	S3	nombre de services nouveaux numériques mis à disposition du public dans les domaines de la santé et de l'éducation	22,00			20,00			14,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	S3	nombre de services nouveaux numériques mis à disposition du public dans les domaines de la santé et de l'éducation	0,00			0,00		
S	S3	nombre de services nouveaux numériques mis à disposition du public dans les domaines de la santé et de l'éducation	8,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - L'innovation au service des enjeux sociétaux
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	OS5 - ACCROITRE LES NOUVEAUX SERVICES ET USAGES NUMERIQUES PRIORITAIREMENT DANS LES DOMAINES DE LA SANTE ET DE L'EDUCATION

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
R5bis	Taux d'établissement du secondaire mettant à disposition des élèves des ressources numériques en Rhône-Alpes	%	Plus développées	66,09	2014	100,00			

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
R5bis	Taux d'établissement du secondaire mettant à disposition des élèves des ressources numériques en Rhône-Alpes								

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
R5bis	Taux d'établissement du secondaire mettant à disposition des élèves des ressources numériques en Rhône-Alpes		

Axe prioritaire	1 - L'innovation au service des enjeux societaux
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	259,00			0,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	259,00			519,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	259,00			0,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	259,00			519,00			
F	S4	Nombre d'entreprises installées dans les quartiers de la politique de la ville	entreprises	Plus développées	58,00			3,00			
S	S4	Nombre d'entreprises installées dans les quartiers de la politique de la ville	entreprises	Plus développées	58,00			72,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	519,00			0,00			0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	519,00			0,00			0,00		
F	S4	Nombre d'entreprises installées dans les quartiers de la politique de la ville	0,00			0,00			0,00		
S	S4	Nombre d'entreprises installées dans les quartiers de la politique de la ville	109,00			68,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00		
F	S4	Nombre d'entreprises installées dans les quartiers de la politique de la ville	0,00			0,00		
S	S4	Nombre d'entreprises installées dans les quartiers de la politique de la ville	0,00			0,00		





Axe prioritaire	1 - L'innovation au service des enjeux societaux
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	OS6 - AUGMENTER LE NOMBRE D'ENTREPRISES PERENNES

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
R6a	Taux de création d'entreprises	Taux	Plus développées	14,40	2013	14,70			
R6b	Taux de survie des entreprises à 3 ans	Taux	Plus développées	69,80	2009	71,00			

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
R6a	Taux de création d'entreprises	13,46		0,00		0,00		12,60	
R6b	Taux de survie des entreprises à 3 ans	69,80		0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
R6a	Taux de création d'entreprises	14,50	
R6b	Taux de survie des entreprises à 3 ans	0,00	

Axe prioritaire	1 - L'innovation au service des enjeux societaux
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	OS7 - AUGMENTER LA PART D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOIS RELEVANT DE L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
R7	Taux d'emplois de proximité	Emploi	Plus développées	14,10	2012	14,80			

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
R7	Taux d'emplois de proximité	25,70		0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
R7	Taux d'emplois de proximité	0,00	

Axe prioritaire	1 - L'innovation au service des enjeux societaux
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3d**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	3 865,00			1 853,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	3 865,00			2 129,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	5 154,00			1 755,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	5 154,00			2 129,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1 641,00			221,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1 985,00			1 835,00			1 665,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	1 567,00			221,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	2 093,00			1 835,00			1 665,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	672,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	672,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - L'innovation au service des enjeux societaux
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	OS8 - ACCROITRE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE PAR L'INNOVATION SOCIALE

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
R8	Part de l'emploi salarié relevant du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS)	Contrat de travail	Plus développées	10,60	2011	11,50			

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
R8	Part de l'emploi salarié relevant du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS)	10,90		0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
R8	Part de l'emploi salarié relevant du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS)	10,89	

Axe prioritaire	1 - L'innovation au service des enjeux societaux
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	OS9 - ACCROITRE LA TAILLE DES PME ET FAVORISER LEUR DÉVELOPPEMENT A L'EXPORT

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
R9bis	Evolution du nombre d'entreprises de 200 à 499 salariés	entreprises	Plus développées	858,00	2011	940,00			

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
R9bis	Evolution du nombre d'entreprises de 200 à 499 salariés								

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
R9bis	Evolution du nombre d'entreprises de 200 à 499 salariés		

Axe prioritaire	2 - La transition énergétique, les transports et l'environnement comme levier du développement durable
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 4a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	33,00			3,72			
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	33,00			50,01			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	18 609,00			2 108,67			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	18 609,00			30 687,24			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	1,00			0,70			0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	11,00			13,80			9,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	1 552,00			250,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	10 541,00			10 541,24			1 719,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	7,22			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	1 503,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - La transition énergétique, les transports et l'environnement comme levier du développement durable
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	OS10 - AUGMENTER LES ENERGIES DE SOURCES RENOUVELABLES

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
R10	Part de la production d'EnR dans la consommation en Rhône-Alpes	Taux	Plus développées	21,00	2012	23,00			

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
R10	Part de la production d'EnR dans la consommation en Rhône-Alpes	19,70		0,00		19,70		22,70	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
R10	Part de la production d'EnR dans la consommation en Rhône-Alpes	21,00	

Axe prioritaire	2 - La transition énergétique, les transports et l'environnement comme levier du développement durable
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 4c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	6 630,00			1 275,00			
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	6 630,00			4 370,00			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	3 215,00			568,78			Valeur cible 2023 : 3653 pour OS11+OS 12. Erreur technique SFC
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	3 215,00			7 801,36			Valeur cible 2023 : 3653 pour OS11+OS 12. Erreur technique SFC
F	S5	Nombre de m2 de bâtiments rénovés en matière énergétique	m²	Plus développées	39 730,00			10 566,00			
S	S5	Nombre de m2 de bâtiments rénovés en matière énergétique	m²	Plus développées	39 730,00			77 095,50			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	986,00			0,00			0,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	2 807,00			1 861,00			1 010,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	205,00			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	7 452,00			2 016,19			832,00		
F	S5	Nombre de m2 de bâtiments rénovés en matière énergétique	690,00			0,00			0,00		
S	S5	Nombre de m2 de bâtiments rénovés en matière énergétique	60 956,00			42 478,50			16 918,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00			0,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00			0,00		



(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00		
F	S5	Nombre de m2 de bâtiments rénovés en matière énergétique	0,00			34,24		
S	S5	Nombre de m2 de bâtiments rénovés en matière énergétique	0,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - La transition énergétique, les transports et l'environnement comme levier du développement durable
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	OS11 - AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES LOGEMENTS A VOCATION SOCIALE

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
R11	Taux de logements sociaux réhabilités en matière énergétique	Taux	Plus développées	0,06	2009	18,00			

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
R11	Taux de logements sociaux réhabilités en matière énergétique	9,90		0,00		7,20		4,40	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
R11	Taux de logements sociaux réhabilités en matière énergétique	2,30	

Axe prioritaire	2 - La transition énergétique, les transports et l'environnement comme levier du développement durable
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	OS12 - AUGMENTER L'EFFICACITE ENERGETIQUE DANS LES BATIMENTS TERTIAIRES ET DANS LE LOGEMENT PRIVE

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
R12	Nombre de tonnes équivalent CO2 d'émissions de gaz à effet de serre dans le secteur "logements tertiaires et résidentiels"	tonnes équivalent CO2	Plus développées	11 142 000,00	2012	7 498 000,00			

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
R12	Nombre de tonnes équivalent CO2 d'émissions de gaz à effet de serre dans le secteur "logements tertiaires et résidentiels"	11 067 000,00		0,00		12 049 000,00		12 066 000,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
R12	Nombre de tonnes équivalent CO2 d'émissions de gaz à effet de serre dans le secteur "logements tertiaires et résidentiels"	11 142 000,00	

Axe prioritaire	2 - La transition énergétique, les transports et l'environnement comme levier du développement durable
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 4e**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	7 901,00			983,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	7 901,00			8 776,00			
F	S6	Nombre d'utilisateurs de systèmes intermodaux de transport	utilisateurs	Plus développées	1 594 342,00			720 000,00			Valeur fournie par la Direction Opérationnelle : collecte régionale auprès de l'Instance de pilotage des 14 réseaux billettisés OûRA !
S	S6	Nombre d'utilisateurs de systèmes intermodaux de transport	utilisateurs	Plus développées	1 594 342,00			1 771 840,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	99,00			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	7 530,00			7 418,00			4 630,00		
F	S6	Nombre d'utilisateurs de systèmes intermodaux de transport	704 721,00			0,00			0,00		
S	S6	Nombre d'utilisateurs de systèmes intermodaux de transport	1 520 250,00			1 497 420,00			934 600,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	2 676,00			0,00		
F	S6	Nombre d'utilisateurs de systèmes intermodaux de transport	0,00			0,00		
S	S6	Nombre d'utilisateurs de systèmes intermodaux de transport	40 000,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - La transition énergétique, les transports et l'environnement comme levier du développement durable
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	OS 13 - FAVORISER LE REPORT MODAL DES VOYAGEURS ET DES MARCHANDISES VERS DES MODES DE TRANSPORT PLUS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET PLUS SOBRES SUR LE PLAN ENERGIE

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
R13	Evolution de la fréquentation annuelle des principaux réseaux de transport collectifs	Voyage	Plus développées	441	2013	554.5			Donnée indisponible

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
R13	Evolution de la fréquentation annuelle des principaux réseaux de transport collectifs		0						

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
R13	Evolution de la fréquentation annuelle des principaux réseaux de transport collectifs		

Axe prioritaire	2 - La transition énergétique, les transports et l'environnement comme levier du développement durable
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 6d**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Plus développées	7 136,00			1 473,45			
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Plus développées	7 136,00			21 388,06			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	1 399,00			577,17			169,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	19 584,00			18 789,68			2 686,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	610,82			0,00		

Axe prioritaire	2 - La transition énergétique, les transports et l'environnement comme levier du développement durable
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	OS14 - PRESERVER LES TRAMES VERTES ET BLEUES ET RÉDUIRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
R14	Nombre d'espaces préservés ayant amélioré les conditions de circulation des espèces animales	Réservoir biologique	Plus développées	0,00	2014	280,00			Donnée indisponible

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
R14	Nombre d'espaces préservés ayant amélioré les conditions de circulation des espèces animales	3,00		17,00		42,00		7,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
R14	Nombre d'espaces préservés ayant amélioré les conditions de circulation des espèces animales	0,00	

Axe prioritaire	2 - La transition énergétique, les transports et l'environnement comme levier du développement durable
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 6e**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	S7	Nombre d'hectares réhabilités suite aux opérations de requalification	hectares	Plus développées	79,00			20,21			
S	S7	Nombre d'hectares réhabilités suite aux opérations de requalification	hectares	Plus développées	79,00			103,40			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	S7	Nombre d'hectares réhabilités suite aux opérations de requalification	10,00			0,00			0,00		
S	S7	Nombre d'hectares réhabilités suite aux opérations de requalification	103,00			93,01			16,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	S7	Nombre d'hectares réhabilités suite aux opérations de requalification	0,00			0,00		
S	S7	Nombre d'hectares réhabilités suite aux opérations de requalification	4,00			0,00		



Axe prioritaire	2 - La transition énergétique, les transports et l'environnement comme levier du développement durable
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit
Objectif spécifique	OS15 - ACCROITRE LA REQUALIFICATION DES FRICHES

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
R15bs	Nombre de sites dépollués avec un process innovant parmi les projets soutenus par le FEDER	sites	Plus développées	0,00	2014	20,00			

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
R15bs	Nombre de sites dépollués avec un process innovant parmi les projets soutenus par le FEDER								

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
R15bs	Nombre de sites dépollués avec un process innovant parmi les projets soutenus par le FEDER		

Axe prioritaire	3 - Soutenir l'emploi durable et la mobilité de la main d'oeuvre
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

**Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 3 / 8iii**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées					166,00	65,00	101,00				17,00	22,00	
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées					144,00	76,00	68,00				13,00	13,00	
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées					465,00	242,00	223,00				49,00	53,00	
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					7 978,00	4 541,00	3 437,00				657,00	578,00	
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					2 181,00	1 346,00	835,00				142,00	144,00	
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					6 645,00	3 488,00	3 157,00				0,00	0,00	
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées					2 238,00	1 270,00	968,00				0,00	0,00	
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					692,00	365,00	327,00				0,00	0,00	
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					3 031,00	1 645,00	1 386,00				0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	11,00	34,00	27,00	31,00	3,00	4,00	4,00	1,00	3,00	9,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	24,00	21,00	24,00	23,00	8,00	5,00	7,00	4,00	0,00	2,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	72,00	54,00	75,00	89,00	14,00	5,00	30,00	20,00	2,00	2,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	1 490,00	1 097,00	1 297,00	972,00	337,00	214,00	382,00	306,00	378,00	270,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	454,00	263,00	352,00	221,00	119,00	47,00	147,00	82,00	132,00	78,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	2 816,00	2 574,00	672,00	583,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	1 024,00	775,00	246,00	193,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	310,00	280,00	55,00	47,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	1 257,00	1 098,00	388,00	288,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Soutenir l'emploi durable et la mobilité de la main d'oeuvre
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

**Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2019						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé		Total annuel		Qualitative		
												Total	Hommes	Femmes	Total		Hommes	Femmes
R16	Taux de création d'activités suite à un accompagnement en ante création	Plus développées	Proportion (Entreprises)	S8 Nombre d'entrepreneurs accompagnés	Proportion	52,00 %			60,96			31,70 %	0,00%	0,00%	56,00 %	%	%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018						2017					
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes
R16	Taux de création d'activités suite à un accompagnement en ante création	Plus développées	23,47%	0,00%	0,00%	56,00%	%	%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015					
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes
R16	Taux de création d'activités suite à un accompagnement en ante création	Plus développées	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014					
			Cumulé			Total annuel		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
R16	Taux de création d'activités suite à un accompagnement en ante création	Plus développées	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Axe prioritaire	3 - Soutenir l'emploi durable et la mobilité de la main d'oeuvre
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 3 / 8iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées				18 467,00	9 742,00	8 725,00				4 238,00	2 177,00	2 061,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				7 200,00	3 553,00	3 647,00				1 612,00	783,00	829,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				1 294,00	563,00	731,00				347,00	140,00	207,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				720,00	284,00	436,00				187,00	77,00	110,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				14 339,00	8 349,00	5 990,00				4 039,00	2 284,00	1 755,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées				2 323,00	1 282,00	1 041,00				657,00	366,00	291,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				2 360,00	1 356,00	1 004,00				503,00	273,00	230,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				1 388,00	771,00	617,00				293,00	152,00	141,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				7 920,00	5 223,00	2 697,00				2 018,00	1 276,00	742,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				8 684,00	4 882,00	3 802,00				2 378,00	1 303,00	1 075,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				17 220,00	8 349,00	8 871,00				4 204,00	2 009,00	2 195,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				3 497,00	2 105,00	1 392,00				572,00	315,00	257,00
CO16	participants handicapés	Plus développées				1 287,00	722,00	565,00				349,00	189,00	160,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				6 747,00	3 707,00	3 040,00				1 427,00	718,00	709,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				342,00	200,00	142,00				78,00	44,00	34,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				10 088,00	5 423,00	4 665,00				2 920,00	1 507,00	1 413,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				36,00						12,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				9,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					34 100,00						8 624,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	5 830,00	3 130,00	2 700,00	4 646,00	2 467,00	2 179,00	1 153,00	613,00	540,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	2 323,00	1 206,00	1 117,00	2 086,00	1 037,00	1 049,00	378,00	169,00	209,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	406,00	184,00	222,00	367,00	178,00	189,00	60,00	17,00	43,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	210,00	81,00	129,00	187,00	83,00	104,00	47,00	12,00	35,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	4 442,00	2 670,00	1 772,00	3 628,00	2 132,00	1 496,00	470,00	269,00	201,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	763,00	426,00	337,00	559,00	296,00	263,00	119,00	70,00	49,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	632,00	378,00	254,00	610,00	354,00	256,00	126,00	64,00	62,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	406,00	236,00	170,00	347,00	192,00	155,00	87,00	41,00	46,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	2 608,00	1 765,00	843,00	1 836,00	1 241,00	595,00	367,00	240,00	127,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	2 931,00	1 676,00	1 255,00	2 160,00	1 233,00	927,00	405,00	236,00	169,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	5 093,00	2 506,00	2 587,00	4 538,00	2 226,00	2 312,00	836,00	370,00	466,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	1 083,00	673,00	410,00	846,00	499,00	347,00	229,00	155,00	74,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	398,00	235,00	163,00	359,00	209,00	150,00	48,00	25,00	23,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	1 827,00	1 027,00	800,00	1 755,00	974,00	781,00	512,00	297,00	215,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	86,00	51,00	35,00	72,00	44,00	28,00	21,00	13,00	8,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	3 140,00	1 759,00	1 381,00	2 537,00	1 398,00	1 139,00	478,00	222,00	256,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	9,00			9,00			2,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			1,00			4,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		10 678,00			8 641,00			1 683,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	1 744,00	892,00	852,00	856,00	463,00	393,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	616,00	271,00	345,00	185,00	87,00	98,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	87,00	37,00	50,00	27,00	7,00	20,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	66,00	25,00	41,00	23,00	6,00	17,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	1 170,00	640,00	530,00	590,00	354,00	236,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	126,00	68,00	58,00	99,00	56,00	43,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	326,00	196,00	130,00	163,00	91,00	72,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	172,00	104,00	68,00	83,00	46,00	37,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	595,00	366,00	229,00	496,00	335,00	161,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	566,00	294,00	272,00	244,00	140,00	104,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	1 828,00	899,00	929,00	721,00	339,00	382,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	451,00	262,00	189,00	316,00	201,00	115,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	100,00	49,00	51,00	33,00	15,00	18,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	754,00	401,00	353,00	472,00	290,00	182,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	53,00	33,00	20,00	32,00	15,00	17,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	739,00	387,00	352,00	274,00	150,00	124,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	2,00			2,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	1,00			3,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00		
	Total général des participants		3 001,00			1 473,00		

Axe prioritaire	3 - Soutenir l'emploi durable et la mobilité de la main d'oeuvre
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 3

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
S8	Nombre d'entrepreneurs accompagnés	Plus développées	entrepreneurs	47 333,00			34 100,00	18 654,00	15 446,00	0,72			8 624,00	4 601,00	4 023,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
S8	Nombre d'entrepreneurs accompagnés	Plus développées	10 678,00	5 984,00	4 694,00	8 641,00	4 777,00	3 864,00	1 683,00	899,00	784,00	3 001,00	1 569,00	1 432,00	1 473,00	824,00	649,00

Axe prioritaire	3 - Soutenir l'emploi durable et la mobilité de la main d'oeuvre
Priorité d'investissement	8v - l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs

**Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 3 / 8v**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées					5,00	2,00	3,00				0,00	0,00	
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées					82,00	37,00	45,00				3,00	6,00	
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					8,00	2,00	6,00				0,00	0,00	
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					17,00	5,00	12,00				0,00	3,00	
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées					399,00	157,00	242,00				0,00	0,00	
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	1,00	0,00	4,00	2,00	29,00	37,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	2,00	5,00	7,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	136,00	191,00	21,00	51,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Soutenir l'emploi durable et la mobilité de la main d'oeuvre
Priorité d'investissement	8v - l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs

## Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2019						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé		Total annuel		Qualitative		
R17	Nombre de défaillances d'entreprises	Plus développées	Nombre (Entreprise)		Nombre	6 000,00			5,99			35 912,00			5 247,00			

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018						2017							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
R17	Nombre de défaillances d'entreprises	Plus développées	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
			30 665,00			5 641,00				25 024,00			5 923,00			

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
R17	Nombre de défaillances d'entreprises	Plus développées	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
			19 101,00			5 923,00				13 178,00			6 521,00			

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative
R17	Nombre de défaillances d'entreprises	Plus développées	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
			6 657,00			6 657,00			



Axe prioritaire	3 - Soutenir l'emploi durable et la mobilité de la main d'oeuvre
Priorité d'investissement	8v - l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 3 / 8v

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées				12,00	1,00	11,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				5,00	1,00	4,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				2,00	1,00	1,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				1 888,00	749,00	1 139,00				277,00	110,00	167,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées				132,00	59,00	73,00				25,00	13,00	12,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				136,00	54,00	82,00				23,00	11,00	12,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				575,00	252,00	323,00				70,00	26,00	44,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				457,00	175,00	282,00				84,00	34,00	50,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				852,00	316,00	536,00				121,00	48,00	73,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				181,00	78,00	103,00				22,00	9,00	13,00
CO16	participants handicapés	Plus développées				80,00	39,00	41,00				15,00	8,00	7,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				153,00	54,00	99,00				6,00	4,00	2,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				17,00	7,00	10,00				1,00	1,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				528,00	221,00	307,00				83,00	26,00	57,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				17,00						2,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				1 841,00						0,00		
	Total général des participants					1 902,00						277,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	1,00	0,00	1,00	4,00	0,00	4,00	7,00	1,00	6,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00	4,00	1,00	3,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	115,00	65,00	50,00	257,00	108,00	149,00	1 239,00	466,00	773,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	8,00	4,00	4,00	14,00	6,00	8,00	85,00	36,00	49,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	8,00	5,00	3,00	17,00	5,00	12,00	88,00	33,00	55,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	12,00	8,00	4,00	77,00	29,00	48,00	416,00	189,00	227,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	21,00	16,00	5,00	52,00	22,00	30,00	300,00	103,00	197,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	83,00	41,00	42,00	131,00	57,00	74,00	517,00	170,00	347,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	1,00	0,00	1,00	21,00	6,00	15,00	137,00	63,00	74,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	2,00	1,00	1,00	19,00	7,00	12,00	44,00	23,00	21,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	6,00	3,00	3,00	36,00	14,00	22,00	105,00	33,00	72,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	2,00	0,00	2,00	6,00	2,00	4,00	8,00	4,00	4,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	34,00	18,00	16,00	52,00	31,00	21,00	359,00	146,00	213,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	7,00			0,00			8,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			8,00			1 833,00		
	Total général des participants		116,00			262,00			1 247,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00		

Axe prioritaire	3 - Soutenir l'emploi durable et la mobilité de la main d'oeuvre
Priorité d'investissement	8v - l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 3

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
S10	Nombre de salariés s'engageant dans une démarche de sécurisation de son parcours	Plus développées	salariés	6 500,00			1 902,00	751,00	1 151,00	0,29			277,00	110,00	167,00
S9	Nombre d'entreprises sensibilisées	Plus développées	entreprises	4 500,00			1 848,00	0,00	0,00	0,41			0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
S10	Nombre de salariés s'engageant dans une démarche de sécurisation de son parcours	Plus développées	116,00	65,00	51,00	262,00	109,00	153,00	1 247,00	467,00	780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S9	Nombre d'entreprises sensibilisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	118,00			1 730,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - Augmenter la qualification des demandeurs d'emploi par la formation tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

**Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 4 / 10iii**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées					630,00	325,00	305,00					16,00	20,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées					12 864,00	8 358,00	4 506,00					756,00	448,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					5 187,00	3 172,00	2 015,00					342,00	239,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					5 726,00	3 580,00	2 146,00					338,00	197,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					9 527,00	5 696,00	3 831,00					0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					237,00	140,00	97,00					0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					5 090,00	2 834,00	2 256,00					0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	20,00	19,00	67,00	42,00	122,00	78,00	100,00	146,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	878,00	457,00	2 079,00	1 116,00	2 074,00	995,00	2 571,00	1 490,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	350,00	174,00	861,00	532,00	815,00	482,00	804,00	588,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	368,00	176,00	942,00	554,00	962,00	520,00	970,00	699,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	4 035,00	2 562,00	1 661,00	1 269,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	120,00	81,00	20,00	16,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	2 091,00	1 512,00	743,00	744,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - Augmenter la qualification des demandeurs d'emploi par la formation tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

**Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2019						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé		Total annuel		Qualitative		
R18	Nombre des participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	Nombre (participants)		Nombre	9 747,00			0,53			5 187,00	3 172,00	2 015,00	581,00		342,00	239,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018						2017							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
R18	Nombre des participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	4 606,00	2 830,00	1 776,00	524,00	350,00	174,00			4 082,00	2 480,00	1 602,00	1 393,00	861,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
R18	Nombre des participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	2 689,00	1 619,00	1 070,00	1 297,00	815,00	482,00			1 392,00	804,00	588,00	1 392,00	804,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative
R18	Nombre des participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	4 - Augmenter la qualification des demandeurs d'emploi par la formation tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 4 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	40 141,00			17 402,00	10 297,00	7 105,00	0,43			1 572,00	889,00	683,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				7 406,00	4 813,00	2 593,00				376,00	252,00	124,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées				5 445,00	3 527,00	1 918,00				413,00	262,00	151,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				480,00	273,00	207,00				64,00	43,00	21,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				480,00	273,00	207,00				64,00	43,00	21,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				8 760,00	5 639,00	3 121,00				768,00	491,00	277,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				5 056,00	2 877,00	2 179,00				418,00	222,00	196,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				3 586,00	1 781,00	1 805,00				386,00	176,00	210,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				5 025,00	3 004,00	2 021,00				515,00	301,00	214,00
CO16	participants handicapés	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				2 893,00	1 594,00	1 299,00				230,00	116,00	114,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				316,00	217,00	99,00				40,00	29,00	11,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				3 657,00	2 032,00	1 625,00				350,00	198,00	152,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					17 402,00						1 572,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	1 590,00	1 028,00	562,00	4 188,00	2 463,00	1 725,00	4 494,00	2 796,00	1 698,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	817,00	539,00	278,00	1 634,00	1 125,00	509,00	1 730,00	1 210,00	520,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	476,00	343,00	133,00	1 134,00	784,00	350,00	1 382,00	963,00	419,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	33,00	22,00	11,00	137,00	73,00	64,00	136,00	81,00	55,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	33,00	22,00	11,00	137,00	73,00	64,00	136,00	81,00	55,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	630,00	442,00	188,00	1 990,00	1 306,00	684,00	2 396,00	1 650,00	746,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	527,00	345,00	182,00	1 228,00	697,00	531,00	1 257,00	762,00	495,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	433,00	241,00	192,00	970,00	460,00	510,00	841,00	384,00	457,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	377,00	258,00	119,00	1 430,00	866,00	564,00	1 494,00	953,00	541,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	311,00	194,00	117,00	557,00	303,00	254,00	593,00	329,00	264,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	26,00	23,00	3,00	85,00	55,00	30,00	101,00	75,00	26,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	416,00	251,00	165,00	878,00	483,00	395,00	857,00	495,00	362,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		1 590,00			4 188,00			4 494,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	5 558,00	3 121,00	2 437,00	0,00	0,00	0,00

CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	2 849,00	1 687,00	1 162,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	2 040,00	1 175,00	865,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	110,00	54,00	56,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	110,00	54,00	56,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	2 976,00	1 750,00	1 226,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	1 626,00	851,00	775,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	956,00	520,00	436,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	1 209,00	626,00	583,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	1 202,00	652,00	550,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	64,00	35,00	29,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	1 156,00	605,00	551,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00		
	Total général des participants		5 558,00			0,00		

Axe prioritaire	4 - Augmenter la qualification des demandeurs d'emploi par la formation tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 4

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes



## Axes prioritaires pour l'assistance technique

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5**

Axe prioritaire	5 - Assistance technique FEDER
-----------------	--------------------------------

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	S11	Nombre d'ETP soutenus	ETP		30,00			0,00	0,00	0,00	Les indicateurs n'ont pas été collectés cette année. Aucune opération n'a été sélectionnée en 2019, dans l'attente de la mise en place de l'OCS AT.
S	S11	Nombre d'ETP soutenus	ETP		30,00			0,00	0,00	0,00	
F	S12	Nombre de participants aux séminaires/événements	participants		1 000,00			0,00	0,00	0,00	
S	S12	Nombre de participants aux séminaires/événements	participants		1 000,00			0,00	0,00	0,00	

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	S11	Nombre d'ETP soutenus	0,00	0,00	0,00	38,00	13,00	25,00	31,90	9,00	22,90
S	S11	Nombre d'ETP soutenus	37,10	9,71	27,39	30,00					
F	S12	Nombre de participants aux séminaires/événements	606,00			0,00			183,00		
S	S12	Nombre de participants aux séminaires/événements	606,00			1 000,00			183,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	S11	Nombre d'ETP soutenus	23,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	S11	Nombre d'ETP soutenus	30,00	41,00	16,81	4,86	0,91	3,95
F	S12	Nombre de participants aux séminaires/événements	286,00			167,00		
S	S12	Nombre de participants aux séminaires/événements	286,00			167,00		

Axe prioritaire	5 - Assistance technique FEDER
Objectif spécifique	OS19 - METTRE EN PLACE UN SYSTEME D'INSTRUCTION ET DE GESTION DES FONDS EFFICACE

**Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 5 / OS19**

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
R19	Nombre de dossiers FEDER programmés par rapport aux dossiers déposés	%		90,00	2014	95,00			la répartition par genre n'est pas pertinente au regard de la nature l'indicateur

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
R19	Nombre de dossiers FEDER programmés par rapport aux dossiers déposés	86,75						100,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
R19	Nombre de dossiers FEDER programmés par rapport aux dossiers déposés	0,00	

Axe prioritaire	5 - Assistance technique FEDER
Objectif spécifique	OS20 - ANIMER LE PROGRAMME ET VALORISER LES ACTIONS COFINANCEES PAR LES FONDS EUROPEENS

**Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 5 / OS20**

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
R20bs	Nombre de sessions ouvertes sur le site l'Europe s'engage en Auvergne Rhône Alpes	sessions		51 995,00	2016	256 855,00			

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
R20bs	Nombre de sessions ouvertes sur le site l'Europe s'engage en Auvergne Rhône Alpes								

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
R20bs	Nombre de sessions ouvertes sur le site l'Europe s'engage en Auvergne Rhône Alpes		

Axe prioritaire	6 - Assistance technique FSE
-----------------	------------------------------

**Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 6**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

**Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 6**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
S13	Nombre d'ETP dédiés au FSE soutenus		ETP	10,00			49,00	18,00	31,00	4,90			0,00	0,00	0,00
S14	Nombre de séminaires/événements dédiés		Participants	20,00			7,00			0,35			1,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
S13	Nombre d'ETP dédiés au FSE soutenus		12,00	4,00	8,00	14,00	6,00	8,00	16,00	6,00	10,00	7,00	2,00	5,00	0,00	0,00	0,00
S14	Nombre de séminaires/événements dédiés		1,00			0,00			1,00			4,00			0,00		

Axe prioritaire	6 - Assistance technique FSE
Objectif spécifique	OS21 - METTRE EN PLACE UN SYSTEME D'INSTRUCTION ET DE GESTION DES FONDS FSE EFFICACE

**Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 6 / OS21**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2019						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
R21	Nombre de dossiers FSE programmés par rapport aux dossiers déposés		Proportion (Pourcentage)		Proportion	95,00 %						0,00 %	0,00%	0,00%	0,00 %	0,00%	0,00%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018						2017							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
R21	Nombre de dossiers FSE programmés par rapport aux dossiers déposés		73,52%	0,00%	0,00%	73,52%	0,00%	0,00%		83,00%	0,00%	0,00%	81,00%	0,00%	0,00%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
R21	Nombre de dossiers FSE programmés par rapport aux dossiers déposés		86,11%	0,00%	86,11%	86,11%	0,00%	0,00%		95,83%	0,00%	0,00%	95,83%	0,00%	0,00%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014					
			Cumulé			Total annuel		
R21	Nombre de dossiers FSE programmés par rapport aux dossiers déposés		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

Axe prioritaire	6 - Assistance technique FSE
Objectif spécifique	OS22 - ANIMER LE PROGRAMME ET VALORISER LES ACTIONS COFINANCEES PAR LE FSE

**Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 6 / OS22**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2019							
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative	
R22	Nombre de pages dédiées au FSE consultées sur le site l'Europe s'engage en Rhône- Alpes		Nombre (Pages)		Nombre	90 000,00			1,79%				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
													160 725,00	0,00	0,00	79 120,00			

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018						2017							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
R22	Nombre de pages dédiées au FSE consultées sur le site l'Europe s'engage en Rhône- Alpes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
			81 605,00	0,00	0,00	69 851,00				11 754,00	0,00	0,00	5 138,00			

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
R22	Nombre de pages dédiées au FSE consultées sur le site l'Europe s'engage en Rhône- Alpes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
			6 616,00	0,00	0,00					6 616,00	0,00	0,00	6 616,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative
R22	Nombre de pages dédiées au FSE consultées sur le site l'Europe s'engage en Rhône- Alpes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

**Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises**

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	258
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	221



**Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance**

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2019 Cumul total	2019 Cumul - hommes	2019 Cumul - femmes	2019 Total annuel	2019 Total annuel - hommes	2019 Total annuel - femmes
1	O	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Enterprises	FEDER	Plus développées	2 961,00					
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	Plus développées	79,00					
1	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	Plus développées	115 086 519,44					
2	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	1 275,00					
2	F	IF2	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	Plus développées	87 456 009,89					
3	F	IF3	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FSE	Plus développées	16 035 423,09					
3	O	S10	Nombre de salariés s'engageant dans une démarche de sécurisation de son parcours	salariés	FSE	Plus développées	1 902,00	751,00	1 151,00	277,00	110,00	167,00
3	O	S8	Nombre d'entrepreneurs accompagnés	entrepreneurs	FSE	Plus développées	34 100,00	18 654,00	15 446,00	8 624,00	4 601,00	4 023,00
4	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	17 402,00	10 297,00	7 105,00	1 572,00	889,00	683,00
4	F	IF4	Montant certifié TTC	euros	FSE	Plus développées	67 678 764,15					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2018 Cumul total	2017 Cumul total	2016 Cumul total	Observations
1	O	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Enterprises	FEDER	Plus développées	2 773,00	221,00	0,00	
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	Plus développées	48,00	0,00	0,00	
1	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	Plus développées	71 050 835,66	43 795 321,00	671 636,91	
2	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	986,00	0,00	0,00	
2	F	IF2	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	Plus développées	41 873 508,00	14 328 730,00	4 723 510,40	
3	F	IF3	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FSE	Plus développées	10 249 569,00	6 029 074,00	3 839 218,91	
3	O	S10	Nombre de salariés s'engageant dans une démarche de sécurisation de son parcours	salariés	FSE	Plus développées	1 625,00	1 509,00	1 247,00	
3	O	S8	Nombre d'entrepreneurs accompagnés	entrepreneurs	FSE	Plus développées	25 476,00	14 798,00	6 157,00	
4	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	15 830,00	14 240,00	10 052,00	
4	F	IF4	Montant certifié TTC	euros	FSE	Plus développées	53 506 419,35	33 277 686,48	3 231 019,90	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2015 Cumul total	2014 Cumul total
1	O	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Enterprises	FEDER	Plus développées	0,00	0,00
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	Plus développées	0,00	0,00
1	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	Plus développées	0,00	0,00
2	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	0,00	0,00
2	F	IF2	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	Plus développées	0,00	0,00
3	F	IF3	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FSE	Plus développées	0,00	0,00
3	O	S10	Nombre de salariés s'engageant dans une démarche de sécurisation de son parcours	salariés	FSE	Plus développées	0,00	0,00
3	O	S8	Nombre d'entrepreneurs accompagnés	entrepreneurs	FSE	Plus développées	4 474,00	1 473,00
4	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	5 558,00	0,00
4	F	IF4	Montant certifié TTC	euros	FSE	Plus développées	0,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	O	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Enterprises	FEDER	Plus développées	2630			8 308,00		
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	Plus développées	32			313,00		
1	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	Plus développées	67 368 192,71			407 800 123,00		
2	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	1000			6 630,00		
2	F	IF2	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	Plus développées	47 594 593,49			298 340 151,00		
3	F	IF3	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FSE	Plus développées	10 598 654,74			78 253 668,00		
3	O	S10	Nombre de salariés s'engageant dans une démarche de sécurisation de son parcours	salariés	FSE	Plus développées	2025			6 500,00		
3	O	S8	Nombre d'entrepreneurs accompagnés	entrepreneurs	FSE	Plus développées	12580			43 099,00		

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
4	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	20071			40 141,00		
4	F	IF4	Montant certifié TTC	euros	FSE	Plus développées	35 282 697.52			202 458 794,00		

### 3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

**Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme**

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	Plus développées	Total	407 797 184,00	50,00%	307 187 823,66	75,33%	276 590 210,80	114 646 292,75	28,11%	189
2	FEDER	Plus développées	Total	298 341 354,00	50,00%	225 602 727,75	75,62%	204 531 613,23	87 456 009,89	29,31%	342
3	FSE	Plus développées	Total	64 844 578,00	50,00%	44 824 171,59	69,13%	38 822 380,51	16 035 423,09	24,73%	72
4	FSE	Plus développées	Total	215 867 884,00	50,00%	137 391 734,83	63,65%	137 391 734,83	67 678 764,15	31,35%	6
5	FEDER	Plus développées	Total	22 044 000,00	50,00%	8 372 953,12	37,98%	8 372 953,12	7 812 133,24	35,44%	10
6	FSE	Plus développées	Total	9 905 000,00	50,00%	3 740 236,00	37,76%	3 740 236,00	2 182 733,31	22,04%	3
<b>Total</b>	<b>FEDER</b>	<b>Plus développées</b>		<b>728 182 538,00</b>	<b>50,00%</b>	<b>541 163 504,53</b>	<b>74,32%</b>	<b>489 494 777,15</b>	<b>209 914 435,88</b>	<b>28,83%</b>	<b>541</b>
<b>Total</b>	<b>FSE</b>	<b>Plus développées</b>		<b>290 617 462,00</b>	<b>50,00%</b>	<b>185 956 142,42</b>	<b>63,99%</b>	<b>179 954 351,34</b>	<b>85 896 920,55</b>	<b>29,56%</b>	<b>81</b>
<b>Total général</b>				<b>1 018 800 000,00</b>	<b>50,00%</b>	<b>727 119 646,95</b>	<b>71,37%</b>	<b>669 449 128,49</b>	<b>295 811 356,43</b>	<b>29,04%</b>	<b>622</b>

**Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]**

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territoriale	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03		13	FR71	900 000,00	900 000,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03		24	FR71	3 953 571,45	3 507 662,58	1 237 641,18	9
1	FEDER	Plus développées	002	01	07	07	01		05	FR71	940 450,30	940 450,30	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	002	01	07	07	03		24	FR71	100 000,00	100 000,00	99 924,25	1
1	FEDER	Plus développées	004	01	01	07	01		24	FR71	639 679,90	319 839,95	433 214,60	1
1	FEDER	Plus développées	046	01	07	07	02		13	FR71	27 268 933,85	27 268 933,85	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	047	01	03	07	02		13	FR71	22 014 853,00	22 014 853,00	4 445 331,56	3
1	FEDER	Plus développées	047	01	07	07	02		13	FR71	1 287 350,40	1 287 350,40	1 287 350,40	1
1	FEDER	Plus développées	055	01	01	02	03		24	FR71	511 963,00	511 963,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	055	01	02	02	03		14	FR71	520 021,16	520 021,16	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	057	01	01	07	01		06	FR71	6 525 000,00	3 100 000,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	058	01	01	07	01		07	FR71	24 943 689,81	24 218 689,81	0,00	7
1	FEDER	Plus développées	058	01	07	07	01		24	FR71	2 225 000,00	2 225 000,00	0,00	2
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		01	FR71	667 974,08	667 974,08	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		03	FR71	1 241 708,68	1 241 708,68	0,00	2
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		04	FR71	2 680 939,59	2 680 939,59	103 014,55	6
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		05	FR71	653 251,60	653 251,60	319 548,97	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		06	FR71	7 161 443,90	4 645 318,90	1 465 065,26	10
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		07	FR71	7 031 168,35	5 985 098,52	1 828 084,38	15
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		09	FR71	293 976,50	293 976,50	154 550,55	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		11	FR71	960 208,10	960 208,10	103 152,08	2
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		13	FR71	2 939 419,45	2 423 496,45	1 953 181,97	3
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		20	FR71	5 702 902,61	5 126 722,61	1 555 246,71	10
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		22	FR71	1 414 690,21	1 414 690,21	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		24	FR71	294 848,48	178 048,48	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		06	FR71	829 282,00	829 282,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		07	FR71	263 702,38	263 702,38	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	061	01	01	07	01		04	FR71	2 357 440,11	1 052 010,00	0,00	2
1	FEDER	Plus développées	061	01	01	07	01		06	FR71	7 087 914,49	3 490 330,16	3 104 561,05	6

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Plus développées	061	01	01	07	01		07	FR71	9 146 714,83	5 449 220,98	0,00	6
1	FEDER	Plus développées	061	01	01	07	01		08	FR71	1 080 285,45	270 248,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01		07	FR71	345 908,40	218 651,00	197 853,36	1
1	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01		24	FR71	720 940,14	392 000,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	062	01	01	07	01		07	FR71	6 300 593,10	4 522 767,00	485 311,38	4
1	FEDER	Plus développées	062	01	01	07	01		13	FR71	3 853 731,79	1 708 609,65	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	062	01	01	07	01		20	FR71	97 571,00	97 571,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	01	07	01		24	FR71	265 754,00	265 754,00	65 489,53	2
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	03		24	FR71	1 225 233,62	1 076 640,45	696 728,56	6
1	FEDER	Plus développées	064	04	01	07	01		16	FR71	8 000 000,00	8 000 000,00	8 000 000,00	1
1	FEDER	Plus développées	064	04	01	07	03		16	FR71	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	1
1	FEDER	Plus développées	066	01	01	07	03		24	FR71	5 521 054,34	5 176 183,51	4 085 909,75	10
1	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	03		08	FR71	2 092 887,68	1 438 806,00	736 348,94	2
1	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	03		13	FR71	1 030 000,00	515 000,00	578 601,01	1
1	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	03		24	FR71	6 567 647,43	5 837 106,84	1 666 267,79	12
1	FEDER	Plus développées	066	04	01	07	03		16	FR71	55 800 000,00	55 800 000,00	55 800 000,00	1
1	FEDER	Plus développées	067	01	01	02	03		17	FR71	3 916 814,00	3 916 814,00	356 600,00	2
1	FEDER	Plus développées	067	01	01	07	03		24	FR71	2 387 090,88	1 461 485,88	0,00	5
1	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03		24	FR71	1 145 131,38	992 359,19	672 131,82	4
1	FEDER	Plus développées	067	04	07	07	03		24	FR71	15 813 889,61	15 813 889,61	3 953 472,40	1
1	FEDER	Plus développées	069	01	01	07	03		24	FR71	1 082 081,20	772 081,20	827 150,85	4
1	FEDER	Plus développées	073	01	01	02	03		24	FR71	3 324 549,00	3 324 549,00	651 287,82	1
1	FEDER	Plus développées	080	01	01	02	02		13	FR71	1 135 289,76	1 041 172,26	0,00	3
1	FEDER	Plus développées	080	01	01	02	02		19	FR71	1 868 127,60	1 828 066,60	270 081,44	2
1	FEDER	Plus développées	080	01	01	02	02		21	FR71	463 000,00	463 000,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	080	01	01	07	02		13	FR71	4 781 131,94	4 781 131,94	1 065 296,22	2
1	FEDER	Plus développées	080	01	01	07	02		19	FR71	2 326 052,42	2 244 089,13	1 191 484,90	2
1	FEDER	Plus développées	080	01	07	02	02		13	FR71	1 148 609,00	1 148 609,00	434 805,17	1
1	FEDER	Plus développées	080	01	07	07	02		13	FR71	15 425 198,08	13 418 859,73	7 809 085,73	4
1	FEDER	Plus développées	081	01	01	02	02		13	FR71	363 993,42	345 320,47	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	081	01	07	01	02		13	FR71	782 845,90	646 489,46	0,00	3
1	FEDER	Plus développées	081	01	07	07	02		13	FR71	1 038 781,46	727 147,02	494 081,00	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Plus développées	082	01	07	07	02		13	FR71	8 706 843,76	8 394 594,25	1 427 462,05	5
1	FEDER	Plus développées	118	01	01	07	03		24	FR71	84 437,32	84 437,32	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	118	01	07	07	03		24	FR71	829 251,75	492 704,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	123	01	07	07	03		24	FR71	105 000,00	103 330,00	90 975,52	1
2	FEDER	Plus développées	001	01	01	07	04		12	FR71	463 710,00	200 000,00	463 709,98	2
2	FEDER	Plus développées	001	01	02	07	04		22	FR71	373 619,18	120 000,00	323 367,19	1
2	FEDER	Plus développées	002	01	01	07	04		12	FR71	1 844 875,00	1 199 168,75	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	003	01	02	07	04		07	FR71	6 393 842,00	2 877 229,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	010	01	01	07	04		22	FR71	1 506 947,00	354 132,55	877 077,54	1
2	FEDER	Plus développées	010	01	03	07	04		22	FR71	476 800,00	476 800,00	476 800,00	1
2	FEDER	Plus développées	011	01	01	02	04		21	FR71	522 386,00	522 386,00	475 954,22	1
2	FEDER	Plus développées	011	01	01	07	04		10	FR71	27 006 185,00	27 006 185,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	011	01	02	07	04		11	FR71	3 644 342,00	3 644 342,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	011	01	02	07	04		18	FR71	11 750 000,00	11 750 000,00	8 429 120,78	1
2	FEDER	Plus développées	011	01	03	07	04		01	FR71	422 667,90	169 067,16	415 022,90	1
2	FEDER	Plus développées	011	01	03	07	04		18	FR71	436 883,00	436 883,00	227 466,24	1
2	FEDER	Plus développées	011	01	03	07	04		22	FR71	7 058 371,00	6 208 371,00	7 058 371,00	1
2	FEDER	Plus développées	012	01	01	07	04		10	FR71	1 467 100,00	660 195,00	1 378 936,22	1
2	FEDER	Plus développées	012	01	01	07	04		22	FR71	919 031,54	441 583,10	785 488,00	6
2	FEDER	Plus développées	012	01	03	07	04		22	FR71	1 449 010,00	1 449 010,00	1 439 033,87	1
2	FEDER	Plus développées	013	01	01	02	04		18	FR71	756 446,83	756 446,83	735 443,94	1
2	FEDER	Plus développées	013	01	01	02	04		19	FR71	1 288 626,00	1 288 626,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	013	01	01	07	04		18	FR71	11 455 739,00	9 040 739,00	1 442 830,74	10
2	FEDER	Plus développées	013	01	01	07	04		19	FR71	5 951 641,78	5 519 141,78	1 985 979,94	4
2	FEDER	Plus développées	013	01	01	07	04		21	FR71	439 100,00	439 100,00	436 706,97	1
2	FEDER	Plus développées	013	01	01	07	04		22	FR71	1 178 000,00	589 000,00	944 589,34	1
2	FEDER	Plus développées	013	01	02	07	04		18	FR71	5 310 010,30	4 811 589,30	2 190 415,88	7
2	FEDER	Plus développées	013	01	02	07	04		19	FR71	359 085,95	359 085,95	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	013	01	02	07	04		20	FR71	839 381,70	839 381,70	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	013	01	02	07	04		21	FR71	781 000,00	781 000,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	013	01	02	07	04		22	FR71	2 039 836,00	1 040 512,50	1 746 788,69	1
2	FEDER	Plus développées	013	01	02	07	04		24	FR71	322 505,20	167 652,60	322 505,20	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
2	FEDER	Plus développées	013	01	03	07	04		15	FR71	72 215,35	36 107,68	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	013	01	03	07	04		17	FR71	584 114,00	584 114,00	148 302,42	1
2	FEDER	Plus développées	013	01	03	07	04		18	FR71	5 978 607,72	5 978 607,72	1 991 465,25	6
2	FEDER	Plus développées	013	01	03	07	04		22	FR71	2 444 081,00	2 444 081,00	341 776,00	4
2	FEDER	Plus développées	013	01	07	07	04		18	FR71	1 938 110,00	1 938 110,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	013	01	07	07	04		19	FR71	864 380,00	864 380,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	014	01	01	01	04		22	FR71	954 000,00	954 000,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	014	01	01	02	04		22	FR71	1 620 000,00	1 620 000,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	014	01	01	07	04		22	FR71	21 965 449,98	21 193 853,02	11 429 836,67	20
2	FEDER	Plus développées	014	01	02	02	04		22	FR71	5 393 829,60	3 389 688,00	3 678 065,98	3
2	FEDER	Plus développées	014	01	02	07	04		22	FR71	16 016 698,76	14 147 295,94	1 712 988,84	17
2	FEDER	Plus développées	014	01	02	07	04		24	FR71	302 931,50	302 931,50	293 517,08	1
2	FEDER	Plus développées	014	01	03	07	04		22	FR71	489 416,26	489 416,26	489 416,26	1
2	FEDER	Plus développées	015	01	03	07	04		22	FR71	812 343,26	376 585,81	454 429,79	1
2	FEDER	Plus développées	023	01	02	07	04		18	FR71	867 743,73	867 743,73	867 743,73	1
2	FEDER	Plus développées	023	01	02	07	04		20	FR71	968 467,00	968 467,00	679 970,99	1
2	FEDER	Plus développées	036	01	01	07	04		12	FR71	248 099,85	248 099,85	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	036	01	01	07	04		22	FR71	2 764 415,26	2 473 875,18	650 262,52	3
2	FEDER	Plus développées	036	01	02	07	04		22	FR71	255 000,00	170 000,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	036	01	03	07	04		22	FR71	650 000,00	200 000,00	650 000,00	1
2	FEDER	Plus développées	043	01	01	07	04		12	FR71	834 795,00	834 795,00	769 458,75	2
2	FEDER	Plus développées	043	01	03	07	04		13	FR71	900 000,00	900 000,00	900 000,00	1
2	FEDER	Plus développées	044	01	01	07	04		12	FR71	460 393,55	426 196,77	101 932,68	2
2	FEDER	Plus développées	044	01	01	07	04		13	FR71	1 302 603,70	1 302 603,70	0,00	2
2	FEDER	Plus développées	044	01	01	07	04		22	FR71	1 960 124,83	1 959 904,83	81 296,95	5
2	FEDER	Plus développées	044	01	02	02	04		12	FR71	62 550,00	39 500,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	044	01	02	07	04		13	FR71	261 424,49	242 050,69	203 305,18	1
2	FEDER	Plus développées	044	01	02	07	04		22	FR71	116 686,40	108 897,20	116 686,40	1
2	FEDER	Plus développées	044	01	03	07	04		12	FR71	329 079,00	318 411,20	51 755,49	2
2	FEDER	Plus développées	044	01	03	07	04		13	FR71	140 000,00	140 000,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	044	01	03	07	04		22	FR71	707 108,58	707 108,58	707 108,58	1
2	FEDER	Plus développées	044	01	07	07	04		22	FR71	8 233 631,43	8 233 631,43	6 760 555,07	4

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
2	FEDER	Plus développées	085	01	01	07	06		22	FR71	68 203,10	68 203,10	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	085	01	03	07	06		01	FR71	266 635,89	256 635,89	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	085	01	03	07	06		22	FR71	156 565,89	156 565,89	120 890,05	2
2	FEDER	Plus développées	085	01	07	07	06		18	FR71	30 456,00	30 456,00	30 456,00	1
2	FEDER	Plus développées	085	01	07	07	06		22	FR71	20 375 616,01	20 235 212,83	6 521 313,51	147
2	FEDER	Plus développées	086	01	02	07	06		22	FR71	120 480,00	120 480,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	086	01	07	07	06		22	FR71	475 759,47	464 773,78	343 221,12	17
2	FEDER	Plus développées	089	01	01	07	06		22	FR71	3 890 163,00	3 890 163,00	3 445 300,93	1
2	FEDER	Plus développées	089	01	03	07	06		22	FR71	270 222,78	270 222,78	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	089	01	07	02	06		22	FR71	1 589 010,00	945 460,95	1 589 010,00	1
2	FEDER	Plus développées	089	01	07	07	06		22	FR71	21 404 172,98	20 485 354,70	10 170 335,01	27
3	FSE	Plus développées	104	01	07	07		02	24	FR71	10 802 679,04	7 752 772,69	5 972 751,69	14
3	FSE	Plus développées	104	01	07	07		03	24	FR71	28 760 368,30	25 944 336,51	8 766 375,44	35
3	FSE	Plus développées	104	01	07	07		08	24	FR71	1 431 826,66	1 431 826,66	0,00	1
3	FSE	Plus développées	106	01	07	07		03	24	FR71	3 661 552,95	3 576 023,40	1 296 295,96	21
3	FSE	Plus développées	106	01	07	07		08	24	FR71	167 744,64	117 421,25	0,00	1
4	FSE	Plus développées	117	01	07	07		08	24	FR71	137 391 734,83	137 391 734,83	67 678 764,15	6
5	FEDER	Plus développées	121	01	01	07			18	FR71	71 890,00	71 890,00	40 441,77	1
5	FEDER	Plus développées	121	01	01	07			24	FR71	6 315 246,80	6 315 246,80	5 885 675,68	1
5	FEDER	Plus développées	121	01	02	07			24	FR71	61 779,50	61 779,50	52 719,71	1
5	FEDER	Plus développées	121	01	07	07			18	FR71	1 690 392,88	1 690 392,88	1 684 584,71	2
5	FEDER	Plus développées	121	07	01	07			18	FR71	38 624,54	38 624,54	38 343,81	1
5	FEDER	Plus développées	122	01	07	07			18	FR71	49 890,00	49 890,00	0,00	1
5	FEDER	Plus développées	122	01	07	07			24	FR71	88 845,00	88 845,00	88 725,00	1
5	FEDER	Plus développées	123	01	01	07			13	FR71	32 484,40	32 484,40	0,00	1
5	FEDER	Plus développées	123	01	07	07			18	FR71	23 800,00	23 800,00	21 642,56	1
6	FSE	Plus développées	121	01	07	07		08	18	FR71	697 560,00	697 560,00	315 464,30	1
6	FSE	Plus développées	121	07	01	07		08	18	FR71	2 862 676,00	2 862 676,00	1 811 779,09	1
6	FSE	Plus développées	122	01	07	07		08	24	FR71	180 000,00	180 000,00	55 489,92	1



**Tableau 8: L'utilisation du financement croisé**

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	5	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais	6	0,00		0,00	

soutenus par le FSE					
---------------------	--	--	--	--	--

**Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)**

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]
0,00		0,00	

#### 4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

La procédure d'évaluation des impacts des programmes a débuté suite à l'ajustement des plans d'évaluation, qui a vu mutualiser une partie des évaluations suite à la fusion des régions. Après une première phase de sourcing avec des prestataires reconnus, Le calendrier de réalisation des évaluations a également été réajusté afin que les résultats des évaluations d'impact puissent être mobilisés lors de la réflexion inhérente au futur programme, dans une perspective d'amélioration continue et d'utilité accrue de l'évaluation.

Une première analyse croisée des bases de données de suivi des programmes a permis d'identifier des thématiques d'évaluation d'impact communes, grâce à un regroupement des objectifs thématiques définis pour chacun des programmes. Le processus de cadrage des évaluations d'impact s'est notamment basé sur l'analyse des bases de données relatives à l'avancée de la programmation. Des questions évaluatives ont émergé de cette première analyse quantitative puis la démarche de cadrage collaboratif (avec les directions opérationnelles) a permis d'inscrire dans le cahier des charges des sous-questions évaluatives plus ciblées. Par ailleurs, ces échanges ont mobilisé les agents autour des enjeux de l'évaluation.

Le marché d'évaluations d'impact a été publié en mars 2019 afin que les prestations puissent débuter en septembre 2019 et s'échelonner sur la période 2019-2021. Les évaluations d'impact se présentent sous la forme d'un marché avec 6 lots, correspondant aux thématiques des programmes dont la Région Auvergne-Rhône-Alpes est l'autorité de gestion.

Lot 1 : programme CTE transfrontalier Alcotra

Lot 2 : programme interrégional (POI) Rhône-Saône

Lot 3 : Recherche, Développement économique, Innovation – FEDER PO Auvergne et Rhône-Alpes

Lot 4 : Transition énergétique et climatique – FEDER PO Auvergne et Rhône-Alpes

Lot 5 : Emploi – FSE PO Auvergne et Rhône-Alpes

Lot 6 : Dimension territoriale urbaine – FEDER PO Auvergne et Rhône-Alpes

Les lots 3 à 6 porteront à la fois sur les actions rhônalpines et auvergnates mais un livrable sera remis par PO, en plus d'une synthèse à l'échelle de la nouvelle région.

L'élaboration des conclusions et des recommandations de l'évaluation se fera de manière participative et ces dernières permettront alimenter la réflexion inhérente au prochain programme.

Pour garantir la coordination des évaluations, depuis la commande jusqu'à la production du rapport final d'évaluation et la diffusion des résultats, les responsabilités et les actions à entreprendre tout au long du cycle d'évaluation ont été explicitées.

Le Comité de suivi inter-fonds n'interviendra pas directement dans l'évaluation mais les résultats intermédiaires et finaux lui seront présentés. Il examinera les suites à donner aux évaluations conformément à l'article 110 du règlement (UE) n°1303/2013.

Chaque évaluation sera pilotée par une instance d'évaluation. Ces instances (une par thématique d'impact) seront une émanation du Comité de suivi. Leur composition est organisée pour chacune des évaluations : elle repose sur un ensemble de membres volontaires du Comité de Suivi dans la mesure du possible représentatifs de la composition du Comité de suivi. Les services de l'Etat sont également invités à y participer, ainsi que, au vu de la thématique, des structures partenaires. L'instance d'évaluation se réunit en moyenne à trois reprises par évaluation pour en assurer le pilotage : phase de démarrage de la prestation, phase intermédiaire, phase finale des travaux. L'instance d'évaluation suit l'avancée des évaluations et formule des recommandations, tant au niveau de la réalisation des évaluations et qu'au niveau des suites à donner aux évaluations.

Enfin, un Comité technique sera en lien direct avec le prestataire évaluateur. Le contenu des évaluations, la planification des opérations relèvent de son champ de compétence. Il prendra part, notamment, à la co-construction des recommandations en fin d'évaluation. Cet organe technique est composé de membres du service pilotage de la Direction des Fonds Européens, ainsi que des responsables de service en charge des domaines évalués. Le Comité technique assure l'installation des instances d'évaluation et l'organisation de leurs réunions.

Fin 2019, les phases de lancement des différents lots ont eu lieu, le cadrage des évaluations a été établi et les notes de cadrage livrées. Elles répondent, pour chacun des lots, aux objectifs suivants :

- mieux cerner le contexte, les enjeux et les attentes quant à la mission d'évaluation
- présenter les principaux points méthodologiques proposés et le programme de travail de l'évaluation : entretiens de cadrage, sujets des études de cas, benchmark, bilans, focus groups. Formalisation de la théorie d'action et du référentiel d'évaluation.
- identifier, collecter, contextualiser la bibliographie nécessaire pour l'analyse documentaire (notamment les données)
- collecter les coordonnées des interlocuteurs de la mission (entretiens et compréhension des données) et valider la liste personnes à interroger lors des entretiens de cadrage
- préciser les rôles et responsabilités des intervenants sur le projet

- identifier les principaux points d'attention
- ajuster le calendrier.

Les phases suivantes viseront à rendre le livrable intermédiaire de chaque lot, comprenant les premières analyses, suffisamment tôt dans l'année 2020 pour éclairer l'écriture du programme 2021-2027.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

## 6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

### a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Suite au travail de convergence et de simplification des procédures, l'autorité de gestion dispose d'un guide de procédure commun, aux PO Auvergne, RA et RS complété par plus de 30 fiches de procédures communes FEDER et FSE. Un travail sur la mise en œuvre du règlement Omnibus et sur la généralisation de l'utilisation des OCS a été réalisé au cours de l'année 2019. Il est en cours de développement en 2020 avec la réflexion sur des OCS spécifiques à la période 21-27 (coût horaire pour frais de personnel, financement non lié aux coûts pour rénovation énergétique, BSCU accompagnement à la création d'entreprise...). Néanmoins, l'AG se heurte en audit d'opération à des points de contrôles de plus en plus poussés, notamment concernant les aides d'Etat et la commande publique, malgré peu d'irrégularité détectée sur ces points de procédures (absence d'irrégularité détectée en audit d'opération sur les aides d'Etat et une seule irrégularité de 52 € détectée sur les marchés publics). Cela conduit l'AG à appliquer des points de contrôle toujours plus nombreux faisant reculer l'objectif de simplification des procédures d'attributions des aides FESI. Cela se traduit en outre par des procédures d'audit lourdes nécessitant une mobilisation des équipes d'instruction sur la réponse aux audits d'opération dont la durée s'étale sur plus de 9 mois pour certains. Afin de compenser cette charge de travail, de pouvoir répondre aux demandes de paiement et aux objectifs de dégageant d'office, l'autorité de gestion a dû recourir en 2019 à la passation de deux marchés de prestation l'un sur la vérification de la régularité de la commande publique et l'autre sur la réalisation de Certificat de Service Fait.

Par ailleurs, les audits d'opération ont conclu à des défaillances du système de gestion et de contrôle des instruments financiers. Plusieurs irrégularités ont été pointées par l'autorité d'audit en termes d'éligibilité des opérations. Afin de limiter ces irrégularités à l'avenir, l'autorité de gestion a prévu de renforcer ses contrôles au moment du CSF. Néanmoins, l'autorité de gestion conteste l'intégration de l'ensemble des avances versées aux instruments financier dans le calcul du taux d'erreur réalisé par la CICC (18,21 %). L'AG s'appuie pour cela sur la notion d'irrégularité occasionnelle (guidance EGESIF du 17 décembre 2018) et sur l'état des décaissements réalisés au 31/12/19 qui permet de justifier le déblocage des avances (guidance sur l'audit des instruments financiers du 19/08/19). Sans l'inclusion de ces irrégularités, le taux d'erreur constaté serait en deçà du seuil de significativité et permettrait de pouvoir activer les dispositions de simplification du projet de règlement général 21-27.

Concernant le FEDER, afin d'éviter le dégageant d'office, il a été nécessaire d'externaliser l'instruction des demandes de paiement des bénéficiaires afin d'augmenter le volume de traitement. Une externalisation a aussi été mise en place auprès d'un Cabinet juridique pour l'analyse des pièces relatives à la commande publique. Il est à noter que les exigences accrues des auditeurs sur le sujet ne permettent plus un simple traitement interne et les demandes de recours des bénéficiaires contestant l'application de réfections deviennent de plus en plus importantes. Cette situation stigmatise la gestion des fonds européens auprès des bénéficiaires.

Concernant le FSE, par rapport au Ramo 2018, les difficultés liées au traitement des indicateurs sont closes. L'utilisation d'un logiciel agrégateur (dénommé Infocentre) développé en interne depuis 2016 par la Direction de l'Informatique a permis de clarifier les règles de collectes et de fiabiliser les pratiques.



Ainsi, les données liées à plus de 42000 participants en Rhône-Alpes ont été collectées, sécurisées et sont disponibles pour alimenter les RAMO, les demandes européennes ou nationales.

Le dernier problème existant est lié à Synergie qui ne sait toujours pas gérer, ni importer ces données correctement, ce qui pose des questions sur la clôture du programme et les exigences que la Commission imposera aux autorités de gestion.

Suite à la reprise en main par l'ANCT, les difficultés liées à Synergie diminuent, mais restent sensibles, notamment en cas d'évolution réglementaire (difficultés liées à la mise en place des OCS, notamment du taux à 4% sur l'assistance technique) et sur le volet d'exploitation des données en vue de permettre un pilotage efficient des PO.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

--

## **7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS**

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

## 8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

<b>I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI</b>	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - L'innovation au service des enjeux sociétaux
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
<b>3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier</b>	<b>03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)</b>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	4 000 000,00
<b>4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier</b>	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	
<b>31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers</b>	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
5. Nom de l'instrument financier	<b>Dispositif de financement des jeunes entreprises innovantes : START UP &amp; GO AUVERGNE RHONE ALPES</b>
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	2 Place André Latarjet 69008 LYON
<b>7. modalités de mise en œuvre</b>	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	

7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
<b>9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013</b>	
9.0.1. Prêts ( $\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ( $< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé

11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Initiative Auvergne Rhône- Alpes
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	2 Place André Latarjet 69008 LYON
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	appel d'offres ouvert
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	11 sept. 2018
<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	13 813 889,61
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	4 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	4 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	2 250 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 000 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 000 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	1 250 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	1 250 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	52 834,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	29 985,56
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	22 848,10
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à	

l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
<b>V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier</b>	<b>prêt d'honneur création (PHI création)</b>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	2 536 572,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	525 379,21
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	2 536 572,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	163 839,92
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	163 839,92
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	2 372 732,08
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	79
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	79
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	
29.2.1. dont micro-entreprises	
29.3. dont particuliers/personnes physiques	79
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	689 218,92
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	689 218,92

38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement</b>	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	5,21
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
<b>22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier</b>	<b>prêt à taux zéro développement</b>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	1 327 000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	606 160,50
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	877 000,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	400 604,94
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	400 604,94
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	476 395,06
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	18
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	18
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	18
29.2.1. dont micro-entreprises	17
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total	



engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement</b>	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	1,00
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	405,32
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant	

nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	11 813 889,61
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	2 200 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	2 200 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	519,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	20,00
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	519,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	20,00

**I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]**

**1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds,**

<b>dans le cadre des Fonds ESI</b>	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - L'innovation au service des enjeux sociétaux
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
<b>3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier</b>	<b>01 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation</b>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	4 000 000,00
<b>3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier</b>	<b>03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)</b>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	14 400 000,00
<b>4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier</b>	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	3 nov. 2014
<b>31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers</b>	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
5. Nom de l'instrument financier	<b>Fonds de Prêt FEDER Innovation (FPFI) Rhône-Alpes</b>
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Instrument financier géré sous la responsabilité du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, autorité de gestion, conformément à l'article 38, paragraphe 1, point b), sise 1 esplanade François Mitterrand, CS 20033, 69269 LYON cedex 2 L'autorité de gestion a confié les tâches d'exécution, conformément à l'article 38 paragraphe 4, point b), à EPIC Bpifrance (Etablissement public à caractère industriel et commercial), sise 27-31 avenue du Général Leclerc 94170 MAISONS-ALFORT
<b>7. modalités de mise en œuvre</b>	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de	

programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
<b>9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013</b>	
9.0.1. Prêts ( $\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ( $< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	

11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Banque ou établissement public
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	EPIC Bpifrance (Etablissement public à caractère industriel et commercial)
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	27-31 avenue du Général Leclerc 94170 MAISONS-ALFORT
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	coopération public public suite à appel à manifestation d'intérêt infructueux
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	26 nov. 2015
<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	68 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	18 400 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	18 400 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	25 800 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	13 800 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	13 800 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	12 000 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	12 000 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00

16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	590 579,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	321 565,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	346 114,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
<b>V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier</b>	<b><i>Prêt FEDER Innovation</i></b>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	29 163 319,78
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	13 603 267,44
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	24 588 519,78
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	11 788 736,83
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	11 788 736,83
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	

25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	12 799 782,95
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	224
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	221
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	123
29.1. dont grandes entreprises	11
29.2. dont PME	112
29.2.1. dont micro-entreprises	90
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	150 689 931,89
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	36 912 079,01
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	113 777 852,88
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement</b>	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	7,50
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	13,71
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	

<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	1 497 120,71
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	1 497 120,71
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	50 400 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1,	



point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	46 600 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	46 600 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO26 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	25,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	3,00
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO27 - Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	20 000 000,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	83 182 488,09
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	475,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	185,00
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	475,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	185,00
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	25,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	185,00

**9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE**

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

**10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**10.1. Grands projets**

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
--------	-----	--------------	---------------------------	------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--	--	----------------------	--	--------------

**Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face**

--

**Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel**

--

## **10.2. Plans d'action communs**

### **Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs**

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------



**Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face**

--

## PARTIE B

### RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### 11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

##### 11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - L'innovation au service des enjeux sociétaux
-----------------	--

--

Axe prioritaire	2 - La transition énergétique, les transports et l'environnement comme levier du développement durable
-----------------	--

--

Axe prioritaire	3 - Soutenir l'emploi durable et la mobilité de la main d'oeuvre
-----------------	--

--

Axe prioritaire	4 - Augmenter la qualification des demandeurs d'emploi par la formation tout au long de la vie
-----------------	--

--

Axe prioritaire	5 - Assistance technique FEDER
-----------------	--------------------------------

--

Axe prioritaire	6 - Assistance technique FSE
-----------------	------------------------------

--

##### 11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

##### 11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

**11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

<b>Axe prioritaire</b>	<b>Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)</b>	<b>Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)</b>
1	216 416,24	0,11%
2	83 749 436,27	56,14%
<b>Total</b>	<b>83 965 852,51</b>	<b>16,48%</b>

--

**11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme**

--

**12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

**12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations**

--

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

**12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication**

--

**13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

**14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel**

**14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds**

**14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales**

**14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes**

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)



**14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant**

--

**14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées**

--

**PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE**  
**[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

**15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU**  
**PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°**  
**1303/2013]**

**16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

**17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

## DOCUMENTS

<b>Intitulé du document</b>	<b>Type de document</b>	<b>Date du document</b>	<b>Référence locale</b>	<b>Référence de la Commission</b>	<b>Fichiers</b>	<b>Date d'envoi</b>	<b>Envoyé par</b>
Résumé du rapport annuel de mise en oeuvre (RAMO) à l'attention des citoyens	Résumé à l'intention des citoyens	30 juil. 2020		Ares(2020)4683374	Résumé du rapport annuel de mise en oeuvre (RAMO) à l'attention des citoyens	8 sept. 2020	nguefore





Gravité	Code	Messages
		vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 153,43 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 4c, indicateur: S5, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 154,15 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 2a, indicateur: S2, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 154,15 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 2a, indicateur: S2, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 155,20 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO29, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 164,91 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 4a, indicateur: CO34, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 187,93 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: S4, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 194,05 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 4c, indicateur: S5, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 200,39 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 200,39 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 200,39 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO03, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 200,39 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO03, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 231,79 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO34, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 242,66 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO34, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 254,97 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 2a, indicateur: S2, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 263,31 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 274,44 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 299,72 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 106,33 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: -, indicateur: S11, catégorie de région: , année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 126,67 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: -, indicateur: S11, catégorie de région: , année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 4c, indicateur: S5, catégorie de région: M, année: 2014. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 102,46 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 2b, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 126,67 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: -, indicateur: S11, catégorie de région: , année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 160,98 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO27, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 193,92 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO27, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.56	Dans le tableau 3B, la somme de CO02, CO03, CO04 et CO05 est inférieure au nombre d'entreprises bénéficiaires d'un soutien (CO01) (221 < 258).
Avertissement	2.83.1	Dans les instruments financiers, pour Fonds spécifique/Fonds de fonds, Fonds spécifique et Autorité de gestion, l'élément 38.3.1 doit être >= à l'élément 25.2: instrument financier «Dispositif de financement des jeunes entreprises innovantes : START UP & GO AUVERGNE RHONE ALPES», produit financier «prêt d'honneur création (PHI création)» - 689 218,92 < 2 372 732,08.
Avertissement	2.108	Aucune date d'achèvement de l'évaluation ex ante (élément 30) n'a été renseignée, ce qui indique qu'elle n'est pas encore finalisée. Étant donné l'absence de date dans le rapport de l'année précédente également, une explication des retards pourrait se justifier. Instrument financier: Dispositif de financement des jeunes entreprises innovantes : START UP & GO AUVERGNE RHONE ALPES



Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.112	La date d'achèvement de l'évaluation ex ante (élément 30), qui précède normalement la signature de l'accord de financement (élément 13), n'a pas été renseignée. Instrument financier: Dispositif de financement des jeunes entreprises innovantes : START UP & GO AUVERGNE RHONE ALPES
Avertissement	2.131	La somme des éléments 15 du Fonds de fonds et du Fonds spécifique doit être >= à la somme du «Montant total des contributions du programme aux instruments financiers» figurant à l'appendice 1 de la dernière demande de paiement présentée au cours de l'année de référence, pour l'axe prioritaire visé à l'élément 1.1 et pour les Fonds concernés spécifiés à l'élément 2. Axe prioritaire: 1, somme des éléments 15: 28 050 000,00, montant total des contributions aux instruments financiers dans la dernière demande de paiement: 51 600 000,00.
Avertissement	2.133	L'élément 17 doit être >= à la somme des éléments 17.1 + 17.2. Instrument financier: Fonds de Prêt FEDER Innovation (FPFI) Rhône-Alpes, élément 17: 590 579,00, élément 17.1: 321 565,00, élément 17.2: 346 114,00.
Avertissement	2.153	Total de la somme des éléments 25 + somme des éléments 17 potentiellement incohérent avec les données de l'appendice 1 des demandes de paiement (le total de la somme des éléments 25 du Fonds spécifique/Fonds de fonds et du Fonds spécifique + la somme des éléments 17 du Fonds spécifique/Fonds de fonds et du Fonds spécifique doit être >= à la somme du «Montant total des contributions du programme effectivement versées ou, dans le cas des garanties, engagées en tant que dépenses éligibles au sens de l'article 42, paragraphe 1» figurant à l'appendice 1 de la dernière demande de paiement présentée au cours de l'année de référence, pour l'axe prioritaire visé à l'élément 1.1 et pour les Fonds concernés spécifiés à l'élément 2). Axe prioritaire: 1, somme des éléments 25 du Fonds spécifique/Fonds de fonds et du Fonds spécifique: 28 002 091,78, somme des éléments 17 du Fonds spécifique/Fonds de fonds et du Fonds spécifique: 643 413,00, somme des montants totaux dans la demande de paiement: 29 968 531,14.
Avertissement	2.163	L'élément 39.1 ne doit pas être nul. Instrument financier: Dispositif de financement des jeunes entreprises innovantes : START UP & GO AUVERGNE RHONE ALPES, produit: prêt d'honneur création (PHI création).
Avertissement	2.163	L'élément 39.1 ne doit pas être nul. Instrument financier: Dispositif de financement des jeunes entreprises innovantes : START UP & GO AUVERGNE RHONE ALPES, produit: prêt à taux zéro développement.